

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.12.374

Garantie emprunt
SPL SEMEA

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Denis DUROCHER à Roland VEAUX, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.12.374**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

GARANTIE EMPRUNT SPL SEMEA

La SPL SEMEA sollicite GrandAngoulême pour apporter sa garantie à l'emprunt nécessaire au financement des travaux de raccordement du forage de Baillarge vers l'usine du Pontil à Touvre. Ces travaux font partie du contrat de concession.

Il s'agit de l'étude, de la réalisation et du financement d'une conduite de transfert d'eau brute depuis le forage de Baillarge (commune de Garat) vers l'usine de traitement d'eau de Touvre. Cette canalisation de 7,5 km en diamètre 350 mm doit permettre de secourir l'agglomération d'Angoulême en cas d'indisponibilité de la ressource en eau brute des sources de la Touvre (schéma ci-après).

Les travaux ont débuté en octobre 2020, et leur fin est planifiée en mai 2021.

Le montant du projet est de 3,4 M€ dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 400 K€ de fonds propres
- 3 M€ d'emprunt, sous forme d'un prêt souscrit auprès de La Banque Postale aux conditions suivantes :

- durée : 10 ans et 1 mois
- taux : taux fixe à 0,40 %
- amortissement : échéances constantes
- échéances : mensuelles

La garantie d'emprunt est sollicitée à hauteur de 50 % et servira de caution bancaire pour l'emprunteur, permettant ainsi une optimisation des coûts financiers de l'opération.

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 3 000 000 € émise par La Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par la SPL SEMEA (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de réalisation de travaux concessifs dans le cadre du contrat entre la SPL et son concédant GrandAngoulême, pour laquelle GrandAngoulême (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

VU l'offre de financement de La Banque Postale (annexée à la présente délibération),

ARTICLE 1er : Accord de GrandAngoulême

GrandAngoulême accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration de GrandAngoulême

GrandAngoulême déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

GrandAngoulême reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

GrandAngoulême s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

Je vous propose :

D'ACCORDER la garantie de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à hauteur de 50 % d'un prêt total de 3 000 000 € souscrit par la SPL SEMEA auprès de La Banque Postale, suivant les modalités sus exposées et selon les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt à intervenir, afin de financer les travaux de raccordement du forage de Baillarge à l'usine de traitement d'eau du Pontil à Touvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2020



Paris, le 17 novembre 2020

Affaire suivie par : Quitterie LAGROLA
Tél : 05 56 56 53 46
Fax : 08 10 36 88 55
Mail : quitterie.lagrola@labanquepostale.fr

SPL SEMEA
Monsieur le Président Directeur Général
2 RUE DU COLONEL BERNARD LEL
16000 ANGOULEME

Objet : Offre de financement

Monsieur le Président Directeur Général,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de répondre favorablement à votre demande de financement à hauteur de 3 000 000,00 EUR dont vous trouverez ci-joint les principales caractéristiques :

Offre N° 1 : TAUX FIXE
Offre N° 2 : TAUX FIXE

Les termes et conditions financières au verso de cette proposition sont valables pour une durée de 30 jours à compter de la date des présentes, soit jusqu'au 17 décembre 2020.

Vous trouverez jointes à la présente offre les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2020-07 en vigueur à la date du présent envoi. Ces conditions générales étant néanmoins susceptibles d'évoluer, le contrat de prêt qui serait mis en place sera soumis à la version des conditions générales en vigueur au moment de son émission. Dès lors votre attention est appelée sur le fait que les conditions générales applicables à votre contrat de prêt devront être relues avec une attention toute particulière.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de l'offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Benoît de ROSAMEL
Directeur du Réseau
Direction des Entreprises et du Développement
des Territoires

Pièces jointes : à titre indicatif

Annexe : Liste des pièces que vous serez amené à nous fournir en cas de contractualisation de l'opération.
Annexe : Modèles de délibération de garantie (*Nous attirons votre attention sur le soin qui doit être apporté dans la rédaction de ces délibérations. Toute délibération non conforme entrainera la non-exécution du contrat*).

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le présent document est établi en fonction des informations que le client nous a communiquées et des besoins et des objectifs qu'il a exprimés.
- Si un contrat de crédit devait être effectivement conclu entre La Banque Postale et le client suite à des discussions engagées du fait du présent document, seuls les termes et conditions de la documentation contractuelle conclue seront opposables aux parties. A toutes fins utiles, nous rappelons au client que tout engagement relatif à un crédit devra (i) être soumis préalablement à sa signature, à l'organe délibérant compétent pour approbation, (ii) le cas échéant, faire l'objet des décisions ou autorisations nécessaires en application de la loi et de la réglementation et (iii) être signé par une personne habilitée à cet effet par le client, faire l'objet (iv) d'une production par le client d'une documentation qui soit satisfaisante pour les deux parties et (v) de la réalisation préalable par le client de toutes les conditions suspensives et de la constitution des garanties demandées.

OFFRE DE FINANCEMENT N° 1 A TAUX FIXE CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET

• Prêteur	:	LA BANQUE POSTALE
• Emprunteur	:	SPL SEMEA SIREN N°338 489 362
• Objet	:	Réalisation de travaux concessifs dans le cadre du contrat entre la SPL et son concédant Grand Angoulême
• Montant du prêt	:	3 000 000,00 EUR
• Durée du prêt	:	10 ans et 1 mois
• Commission d'engagement	:	0,10 % du montant du prêt

Tranche obligatoire à Taux Fixe du 17/02/2021 au 15/03/2031

• Date de versement du prêt	:	Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 17/02/2021, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
• Taux d'intérêt annuel	:	Taux fixe de 0,40 %
• Base de calcul	:	Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
• Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement	:	Mensuelle
• Amortissement	:	Échéances constantes
• Remboursement anticipé	:	Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
	<i>Préavis</i>	: 50 jours calendaires
• Devise	:	EUR (Euro)
• Validité de l'offre	:	30 jours calendaires maximum
• Signature du contrat	:	Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard le 10 février 2021
• Garantie / Sûreté	:	Caution avec renonciation au bénéfice de discussion Du Grand Angoulême à hauteur de <ul style="list-style-type: none">• 50 % du capital emprunté, augmenté des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires Cession Dailly des indemnités en cas de résiliation du contrat de concession <ul style="list-style-type: none">• Frais : A déterminer

- A hauteur de 3 000 000,00 €, augmentés des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires
- Conditions suspensives à la mise en place :
- Recueil de l'ensemble des pièces client en annexe
 - Recueil de l'ensemble des pièces garantie en annexe

Déclaration de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2020-07 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

Proposition valable jusqu'au 17/12/2020 – 23h59

Si vous êtes intéressé à poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 17/12/2020 à 23h59 en cochant la case ci-dessous. En cochant cette case, vous donnez ordre à La Banque Postale de formaliser et de vous adresser le Contrat de Financement.

Il est précisé :

- qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de Contrat de Financement ;
- que seule votre signature du Contrat de Financement vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du Contrat de Financement

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le Contrat de Financement en vigueur, qui comportera les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 3 000 000,00 EUR	Durée du prêt	: 10 ans et 1 mois
		Date de versement	: 17/02/2021

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 17/02/2021 AU 15/03/2031

Périodicité	: Mensuelle
Mode d'amortissement	: Échéances constantes
Taux d'intérêt annuel	: Taux fixe de 0,40 %
Base de calcul	: Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	15/04/2021	3 000 000,00	24 507,50	1 933,33	26 440,83
2	15/05/2021	2 975 492,50	24 515,67	991,83	25 507,50
3	15/06/2021	2 950 976,83	24 523,84	983,66	25 507,50
4	15/07/2021	2 926 452,99	24 532,02	975,48	25 507,50
5	15/08/2021	2 901 920,97	24 540,19	967,31	25 507,50
6	15/09/2021	2 877 380,78	24 548,37	959,13	25 507,50
7	15/10/2021	2 852 832,41	24 556,56	950,94	25 507,50
8	15/11/2021	2 828 275,85	24 564,74	942,76	25 507,50
9	15/12/2021	2 803 711,11	24 572,93	934,57	25 507,50
10	15/01/2022	2 779 138,18	24 581,12	926,38	25 507,50
11	15/02/2022	2 754 557,06	24 589,31	918,19	25 507,50
12	15/03/2022	2 729 967,75	24 597,51	909,99	25 507,50
13	15/04/2022	2 705 370,24	24 605,71	901,79	25 507,50
14	15/05/2022	2 680 764,53	24 613,91	893,59	25 507,50
15	15/06/2022	2 656 150,62	24 622,12	885,38	25 507,50
16	15/07/2022	2 631 528,50	24 630,32	877,18	25 507,50
17	15/08/2022	2 606 898,18	24 638,53	868,97	25 507,50
18	15/09/2022	2 582 259,65	24 646,75	860,75	25 507,50
19	15/10/2022	2 557 612,90	24 654,96	852,54	25 507,50
20	15/11/2022	2 532 957,94	24 663,18	844,32	25 507,50
21	15/12/2022	2 508 294,76	24 671,40	836,10	25 507,50
22	15/01/2023	2 483 623,36	24 679,63	827,87	25 507,50
23	15/02/2023	2 458 943,73	24 687,85	819,65	25 507,50
24	15/03/2023	2 434 255,88	24 696,08	811,42	25 507,50
25	15/04/2023	2 409 559,80	24 704,31	803,19	25 507,50
26	15/05/2023	2 384 855,49	24 712,55	794,95	25 507,50

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
27	15/06/2023	2 360 142,94	24 720,79	786,71	25 507,50
28	15/07/2023	2 335 422,15	24 729,03	778,47	25 507,50
29	15/08/2023	2 310 693,12	24 737,27	770,23	25 507,50
30	15/09/2023	2 285 955,85	24 745,51	761,99	25 507,50
31	15/10/2023	2 261 210,34	24 753,76	753,74	25 507,50
32	15/11/2023	2 236 456,58	24 762,01	745,49	25 507,50
33	15/12/2023	2 211 694,57	24 770,27	737,23	25 507,50
34	15/01/2024	2 186 924,30	24 778,53	728,97	25 507,50
35	15/02/2024	2 162 145,77	24 786,78	720,72	25 507,50
36	15/03/2024	2 137 358,99	24 795,05	712,45	25 507,50
37	15/04/2024	2 112 563,94	24 803,31	704,19	25 507,50
38	15/05/2024	2 087 760,63	24 811,58	695,92	25 507,50
39	15/06/2024	2 062 949,05	24 819,85	687,65	25 507,50
40	15/07/2024	2 038 129,20	24 828,12	679,38	25 507,50
41	15/08/2024	2 013 301,08	24 836,40	671,10	25 507,50
42	15/09/2024	1 988 464,68	24 844,68	662,82	25 507,50
43	15/10/2024	1 963 620,00	24 852,96	654,54	25 507,50
44	15/11/2024	1 938 767,04	24 861,24	646,26	25 507,50
45	15/12/2024	1 913 905,80	24 869,53	637,97	25 507,50
46	15/01/2025	1 889 036,27	24 877,82	629,68	25 507,50
47	15/02/2025	1 864 158,45	24 886,11	621,39	25 507,50
48	15/03/2025	1 839 272,34	24 894,41	613,09	25 507,50
49	15/04/2025	1 814 377,93	24 902,71	604,79	25 507,50
50	15/05/2025	1 789 475,22	24 911,01	596,49	25 507,50
51	15/06/2025	1 764 564,21	24 919,31	588,19	25 507,50
52	15/07/2025	1 739 644,90	24 927,62	579,88	25 507,50
53	15/08/2025	1 714 717,28	24 935,93	571,57	25 507,50
54	15/09/2025	1 689 781,35	24 944,24	563,26	25 507,50
55	15/10/2025	1 664 837,11	24 952,55	554,95	25 507,50
56	15/11/2025	1 639 884,56	24 960,87	546,63	25 507,50
57	15/12/2025	1 614 923,69	24 969,19	538,31	25 507,50
58	15/01/2026	1 589 954,50	24 977,52	529,98	25 507,50
59	15/02/2026	1 564 976,98	24 985,84	521,66	25 507,50
60	15/03/2026	1 539 991,14	24 994,17	513,33	25 507,50
61	15/04/2026	1 514 996,97	25 002,50	505,00	25 507,50
62	15/05/2026	1 489 994,47	25 010,84	496,66	25 507,50
63	15/06/2026	1 464 983,63	25 019,17	488,33	25 507,50
64	15/07/2026	1 439 964,46	25 027,51	479,99	25 507,50

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
65	15/08/2026	1 414 936,95	25 035,85	471,65	25 507,50
66	15/09/2026	1 389 901,10	25 044,20	463,30	25 507,50
67	15/10/2026	1 364 856,90	25 052,55	454,95	25 507,50
68	15/11/2026	1 339 804,35	25 060,90	446,60	25 507,50
69	15/12/2026	1 314 743,45	25 069,25	438,25	25 507,50
70	15/01/2027	1 289 674,20	25 077,61	429,89	25 507,50
71	15/02/2027	1 264 596,59	25 085,97	421,53	25 507,50
72	15/03/2027	1 239 510,62	25 094,33	413,17	25 507,50
73	15/04/2027	1 214 416,29	25 102,69	404,81	25 507,50
74	15/05/2027	1 189 313,60	25 111,06	396,44	25 507,50
75	15/06/2027	1 164 202,54	25 119,43	388,07	25 507,50
76	15/07/2027	1 139 083,11	25 127,81	379,69	25 507,50
77	15/08/2027	1 113 955,30	25 136,18	371,32	25 507,50
78	15/09/2027	1 088 819,12	25 144,56	362,94	25 507,50
79	15/10/2027	1 063 674,56	25 152,94	354,56	25 507,50
80	15/11/2027	1 038 521,62	25 161,33	346,17	25 507,50
81	15/12/2027	1 013 360,29	25 169,71	337,79	25 507,50
82	15/01/2028	988 190,58	25 178,10	329,40	25 507,50
83	15/02/2028	963 012,48	25 186,50	321,00	25 507,50
84	15/03/2028	937 825,98	25 194,89	312,61	25 507,50
85	15/04/2028	912 631,09	25 203,29	304,21	25 507,50
86	15/05/2028	887 427,80	25 211,69	295,81	25 507,50
87	15/06/2028	862 216,11	25 220,09	287,41	25 507,50
88	15/07/2028	836 996,02	25 228,50	279,00	25 507,50
89	15/08/2028	811 767,52	25 236,91	270,59	25 507,50
90	15/09/2028	786 530,61	25 245,32	262,18	25 507,50
91	15/10/2028	761 285,29	25 253,74	253,76	25 507,50
92	15/11/2028	736 031,55	25 262,16	245,34	25 507,50
93	15/12/2028	710 769,39	25 270,58	236,92	25 507,50
94	15/01/2029	685 498,81	25 279,00	228,50	25 507,50
95	15/02/2029	660 219,81	25 287,43	220,07	25 507,50
96	15/03/2029	634 932,38	25 295,86	211,64	25 507,50
97	15/04/2029	609 636,52	25 304,29	203,21	25 507,50
98	15/05/2029	584 332,23	25 312,72	194,78	25 507,50
99	15/06/2029	559 019,51	25 321,16	186,34	25 507,50
100	15/07/2029	533 698,35	25 329,60	177,90	25 507,50
101	15/08/2029	508 368,75	25 338,04	169,46	25 507,50
102	15/09/2029	483 030,71	25 346,49	161,01	25 507,50

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
103	15/10/2029	457 684,22	25 354,94	152,56	25 507,50
104	15/11/2029	432 329,28	25 363,39	144,11	25 507,50
105	15/12/2029	406 965,89	25 371,84	135,66	25 507,50
106	15/01/2030	381 594,05	25 380,30	127,20	25 507,50
107	15/02/2030	356 213,75	25 388,76	118,74	25 507,50
108	15/03/2030	330 824,99	25 397,23	110,27	25 507,50
109	15/04/2030	305 427,76	25 405,69	101,81	25 507,50
110	15/05/2030	280 022,07	25 414,16	93,34	25 507,50
111	15/06/2030	254 607,91	25 422,63	84,87	25 507,50
112	15/07/2030	229 185,28	25 431,10	76,40	25 507,50
113	15/08/2030	203 754,18	25 439,58	67,92	25 507,50
114	15/09/2030	178 314,60	25 448,06	59,44	25 507,50
115	15/10/2030	152 866,54	25 456,54	50,96	25 507,50
116	15/11/2030	127 410,00	25 465,03	42,47	25 507,50
117	15/12/2030	101 944,97	25 473,52	33,98	25 507,50
118	15/01/2031	76 471,45	25 482,01	25,49	25 507,50
119	15/02/2031	50 989,44	25 490,50	17,00	25 507,50
120	15/03/2031	25 498,94	25 498,94	8,56	25 507,50
TOTAL		3 000 000,00	61 833,33	3 061 833,33	

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

ANNEXE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR EN CAS DE CONTRACTUALISATION

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et SPL SEMEA sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à nous fournir au plus tard à la date limite de retour du contrat.

- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale ;
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphés, datés et signés par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée ;
- Une copie certifiée conforme des derniers statuts ;
- Une copie certifiée conforme de la délibération autorisant le recours au présent prêt, sauf si cela résulte de dispositions statutaires ;
- Une copie certifiée conforme de la délibération ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions, sauf si cela résulte de dispositions statutaires ;
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- Une copie du contrat public signé entre l'Emprunteur et la collectivité territoriale ;
- Une copie certifiée conforme de la délibération du concédant transmis au contrôle de légalité approuvant le traité de concession (ou la convention publique d'aménagement) et désignant l'Emprunteur comme l'aménageur ;
- Une copie de l'avis d'attribution du marché sur lequel porte le contrat public, publié au Bulletin Officiel des Marchés Publics et/ou au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Liste des pièces relatives aux garanties à nous fournir au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de versement des fonds, en complément des pièces ci-dessus.

Caution avec renonciation au bénéfice de discussion

- Une copie de la délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de la Caution
- Une copie des délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires de(s) la Caution(s)

Cession Dailly

- Les Bordereaux de Cession Dailly dûment signés et non datés par un représentant habilité de l'Emprunteur
- Une copie du procès-verbal des résolutions/délibérations de l'Emprunteur autorisant la Cession Dailly
- Une copie des documents attestant des pouvoirs de la personne physique ayant signé le Bordereau de Cession Dailly au nom de l'Emprunteur
- Un justificatif d'identité et un spécimen de signature de la (des) personne(s) physique(s) autorisée(s) à signer le Bordereau de Cession Dailly
- Une copie du (des) contrat(s) de location dont les loyers font l'objet de la Cession Dailly

Ces pièces devront être envoyées à l'adresse suivante :

La Banque Postale, CP X 215, 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 6